

Pour qui ?

Cet appel à projets est ouvert aux commerçants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, soit pour des projets de commerce dont l'ouverture est imminente, soit pour des commerces ouverts depuis le 1 janvier 2023.

Exception pour le premier jury : les commerces ouverts depuis le 1 août 2022 (date de clôture de l'édition 2022 d'OpenSoon) pourront postuler au premier jury pour le 8 juin 2022.

Pour quoi ?

Tout projet de création de commerce, répondant à des critères de viabilité financière, d'originalité et de qualité mettant en place des pratiques durables.

L'appel à projets poursuit les objectifs suivants :

- **Renforcer l'appareil commercial bruxellois** en facilitant l'apparition sur le marché de concepts nouveaux et solides ;
- **Soutenir et accompagner les commerces qui optent pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan environnemental** ;
- **Offrir aux porteurs de projets qualitatifs et innovants** un soutien financier, mais aussi un conseil et un support stratégique et opérationnel ;
- **Faciliter l'accompagnement** des futurs commerçants en Région de Bruxelles-Capitale ;
- **Préparer aujourd'hui un tissu commercial ambitieux**, orienté clients et résolument tourné vers l'avenir ;
- **Faciliter la rencontre entre les attentes des clients** (tous usagers de la ville) et une offre commerciale neuve.

Pour recevoir quoi ?

- **Un accompagnement** de hub.brussels sur demande consistant en :
 - une phase de coaching pour positionner au mieux le projet ;
 - une phase de consultance afin de trouver la localisation la plus appropriée pour l'exercice de l'activité projetée ;
 - une phase de consultance afin de vous accompagner dans votre stratégie de communication ;
- **Un soutien financier** de la Région de Bruxelles-Capitale **de maximum 15.000 € + 5.000 €** grâce à la majoration "Audace de quartier" pour les projets s'installant dans la "[Zone de Revitalisation Urbaine](#)" (plus d'infos en [vidéo](#))".

Critères de sélection

Pour être considéré éligible, le commerce doit répondre aux **conditions cumulatives** suivantes :

- Être réalisé en Région de Bruxelles-Capitale;
- Viser des activités économiques relatives à une nouvelle implantation commerciale dont la date d'ouverture est ultérieure au 01/01/2023 (ou le 01/08/2022 pour les dossiers candidats au premier jury);
- Répondre à un minimum de bonnes pratiques durables, telles que définies dans le livret d'inspiration en annexe. Attention, ces bonnes pratiques diffèrent selon le secteur d'activité du commerce (ReCa, détaillant

- alimentaire, détaillant-transformateur, vente de produits non-alimentaires, artisanat non-alimentaire, commerce de services);
- Être introduit dans les délais et dans les formes requises (formulaires, annexes, etc.).

Nouveautés 2023

- **Une majoration « Audace de quartier »** pour les lauréats s'installant dans la « [Zone de Revitalisation Urbaine](#) ».
- **Une obligation de labélisation « Good Food » pour les catégories ReCa** (dans les 24 mois ; l'obtention du label conditionne la liquidation du solde du subside).

S'agissant d'un concours, la sélection se fera sur base des projets qui répondent le mieux aux critères de sélection, jusqu'à épuisement du budget disponible. Les projets seront jugés selon trois critères de sélection :

- **Concept commercial (qualité, originalité, faisabilité et stratégie commerciale)**
- **Localisation**
- **Viabilité financière du projet**

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

Séances d'infos

Nous organisons 3 séances d'infos pour présenter l'appel à projets et pour répondre à vos questions. Inscrivez-vous pour une des séances le :

- [4 mai 2023](#)
- [5 juin 2023](#)
- [5 juillet 2023](#)

Comment répondre à l'appel à projets ?

Lancement de l'appel à projets : 18/04/2023

Suivez les étapes suivantes :

1) Consulter le règlement de l'appel à projet

[Le règlement \(.pdf\)](#)

2) Contacter hub.brussels et concevoir le projet

Le candidat [contacte impérativement hub.brussels](#) pour une première rencontre, qui peut avoir lieu tous les jours ouvrables entre 9h et 17h.

NB : le service sera fermé du 1^{er} au 15 août. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec une anticipation de 10 jours calendrier.

3) Introduire le dossier de candidature

Celui-ci comprend:

1. [le formulaire de candidature \(.docx\)](#) ;
2. l'annexe " critères durables " de votre secteur ([plus d'infos dans ce livret des bonnes pratiques durables](#)) :
[Reca \(.pdf\)](#)
[Détaillant alimentaire \(.xlsx\)](#)
[Transformateur détaillant \(.xlsx\)](#)
[Vente non-alimentaire \(.xlsx\)](#)
[Artisanat non-alimentaire \(.xlsx\)](#)
[Commerce de services \(.xlsx\)](#)
(*Attention : Cette annexe doit être complétée et renvoyée au format excel, pas de pdf*) ;
3. [le business plan](#) ;
4. [le plan financier](#) ;
5. un moodboard composé au minimum de 4 photos montrant le produit et de 4 photos montrant l'ambiance ;
6. un menu ou un catalogue produits/services, selon l'activité ;
7. la copie du contrat de bail locatif (ou projet de bail locatif) ;
8. un plan ou croquis d'aménagement du local.

Ces documents sont à envoyer à opensoon@hub.brussels ou par recommandé avec accusé de réception. (hub.brussels - Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise - Chaussée de Charleroi 110 à 1060 Bruxelles).

Le dossier doit être envoyé au plus tard :

- **Le 8 juin 2023** pour les projets candidats au premier jury
- **Le 3 juillet 2023** pour les projets candidats au second jury
- **Le 25 août 2023** pour les projets candidats au troisième jury

Les dossiers de candidatures seront analysés par un Comité d'avis pluridisciplinaire.

4) En cas d'avis favorable : introduire le formulaire de demande de subvention et ses annexes

1. [le formulaire de demande de subvention \(.docx\)](#), complété et signé par une personne légalement autorisée à engager l'entreprise ;
2. la copie des statuts et /ou preuve de l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises ;
3. la copie du contrat de bail locatif signé ;
4. la preuve des fonds propres et emprunts mentionnés dans le plan financier ;
5. [le listing des aides publiques \(.xlsx\)](#).

Ces documents doivent être envoyés sous **format électronique** à l'adresse projeteconomie@sprb.brussels **au plus tard à midi aux dates suivantes :**

- **Le 4 août 2023** pour les projets sélectionnés lors du premier jury
- **Le 15 septembre 2023** pour les projets sélectionnés lors du second jury
- **Le 30 septembre 2023** pour les projets sélectionnés lors du troisième jury

5) Projets lauréats :

Un rapport d'activités devra être envoyé à la fin de la période de subvention, avec les pièces justificatives des loyers. Le rapport d'activités sera fourni au moment de la signature de la convention.

Lauréats de cet appel à projets en 2023

Dans cette liste, vous découvrirez quelles organisations ont convaincu le jury lors de la précédente édition de cet appel à projets, avec quel projet, et également quel soutien financier elles ont reçu pour le réaliser !

[Découvrez la liste des lauréats de l'édition 2023 \(.pdf\)](#)

Réglementation

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)